



VALISE PÉDAGOGIQUE "ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"

61.- QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE ET POURQUOI EN AVONS-NOUS BESOIN ? *LA POLITIQUE EUROPÉENNE CONCERNE AUSSI VOS APPRENANTS !*

Type de document	Niveau des apprenants		
	Secondaire I 1	Secondaire II 2	Adultes 3
F & A		X	X

La politique est une notion complexe, qui peut recouvrir plusieurs sens selon l'époque ou la perspective que l'on adopte. Si on la considère comme un système de gestion des affaires publiques d'un État (une « cité », en grec *poleis*), d'une société ou d'un groupe social, elle recouvre alors l'ensemble des actions – de petite ou de grande importance – avec lesquelles nous organisons le vivre ensemble et qui sont autant de petits pas qui mènent vers les grandes décisions.

Elle repose ainsi sur un ensemble de valeurs et de principes, et pose au quotidien la question de leur bonne application ou de leur évolution. On pourrait schématiquement distinguer deux ensembles de valeurs : les valeurs « matérielles » et les valeurs « immatérielles ».

Nous comptons notamment parmi des valeurs matérielles les finances (impôts, taxes, etc.), les investissements (dans des routes et des voies ferrées, dans la science et le développement, dans des établissements scolaires et des crèches, etc.) ou, au sens le plus large du terme, les prestations sociales (par exemple, la retraite et les allocations familiales, la fixation du salaire minimum, la garantie de l'aide au développement et le versement d'une indemnité en réparation d'une injustice subie dans le passé).

Par contre, les valeurs immatérielles concernent reconnaissance publique pour un certain comportement dans la vie quotidienne, dans la vie économique et dans la circulation routière. Ainsi, les responsables politiques promulguent des directives pour une alimentation saine ou pour encourager les citoyens à la prudence et aux économies dans la circulation routière. Ils encouragent également l'égalité entre les hommes et les femmes dans les postes de responsabilité et ils soutiennent tout engagement bénévole. La priorité donnée à l'une ou l'autre de ces valeurs immatérielles fait parfois l'objet d'un débat soutenu.

L'organisation des différents aspects de la vie sociale résulte du cadre juridique, c'est-à-dire de la totalité des prescriptions, des injonctions et des interdits. Il y a lieu de différencier le cadre juridique du droit public de celui du droit privé : le droit public règle les relations entre les institutions publiques (et au sens large du terme les institutions de l'État) et les citoyens pendant que le droit privé règle les relations commerciales ou personnelles des sujets juridiques (personnes, entreprises, fondations) entre eux. Du point de vue pratique, il s'agit des instruments – c'est-à-dire des outils virtuels – avec lesquels nous organisons ou programmons l'espace social de manière à atteindre nos objectifs professionnels, privés et

sociaux et que nous y soyons à l'aise. Étant donné que le monde se développe continuellement, nous sommes obligés de contrôler et d'adapter nos instruments régulièrement.

Il est important de comprendre que nous sommes soumis, à tout instant de notre vie, aux différents cadres juridiques lesquels se superposent mutuellement. Certes, ceux-ci s'orientent aux mêmes valeurs immatérielles et essentielles, et ils sont harmonisés entre eux sans arrêt ; mais ils nous contraignent également à choisir, dans certaines situations, entre différents rôles correspondant à des droits et à des devoirs précis.

En règle générale, dans les pays membres de l'Union européenne, cela fonctionne de la manière suivante : l'unité politique la plus petite est la commune. Elle est intégrée dans une communauté de communes ou d'agglomérations, dans un arrondissement, dans un département et dans une région qui, dans leur ensemble, constituent l'État national. Ce dernier, à son tour, est membre de l'Union européenne.

Les niveaux les plus élevés définissent, en général, des dispositions cadres obligatoires tandis que les niveaux plus bas se concentrent sur les détails de l'exécution concrète. On est citoyen de l'Union européenne sur la base de la possession de n'importe quelle nationalité d'un pays membre de l'Union européenne. Elle est conférée automatiquement aux citoyens de l'Union européenne.

Alors, pendant que vous êtes ici, dans votre salle de classe, en tant que personne (« sujet juridique privé »), vous êtes soumis, à des cadres juridiques complètement différents. Ainsi, les règles nationales relatives à l'école, définies, selon les pays, en accord avec les départements ou les régions, vous prescrivent, d'une part, d'être présent en cours et, d'autre part, elles déterminent ce que vous devez y apprendre. La commune, le département ou la région entretiennent les bâtiments scolaires, organisent le ramassage scolaire ou imposent une zone de limitation à 30km/h devant votre établissement. Le règlement intérieur de l'école définit votre comportement face aux enseignant(e)s et avec vos camarades.

Par contre, l'Union européenne s'occupe principalement des problèmes que les États membres ne peuvent pas résoudre, chacun pour soi, d'une manière optimale, mais plus facilement tous ensemble. C'est pourquoi, il y a des règles communes pour des produits qui sont vendus dans toute l'Union européenne – par exemple pour le lait solaire que vous vous mettez préventivement sur la peau pendant la récréation. L'Union permet également aux enseignant(e)s de rencontrer des collègues d'autres pays afin de développer des livres d'histoire communs ou pour de tester des méthodes innovantes pour l'enseignement des langues.

Pendant votre scolarité ou vos années d'études, vous pouvez profiter des différents programmes européens de mobilité. Ceux-ci contribuent à élimination des préjugés entre des peuples européens et ils encouragent l'acquisition de compétences utiles pour le passage de l'école ou de l'université vers la vie professionnelle.

Questions/Exercices:

Imaginez: Vous êtes une classe de terminale et vous avez tous le droit de vote. Parmi vos camarades, vous avez un élève qui vient de Pologne ou de Bulgarie. Il a déménagé dans votre ville, il y a un an puisque ses parents y ont trouvé un travail. Ce camarade, a-t-il plus, moins ou les mêmes droits en tant qu'habitant de votre ville que vous ? *Faites une liste et notez-y les droits de ce camarade au niveau communal, national et européen. Comparez les points que vous avez notés avec les droits d'un autre camarade au choix.*

Votre enseignante de biologie a convaincu plusieurs élèves de différentes catégories d'âge de travailler, après les cours, dans un groupe de travail pour la protection de la nature. Depuis un certain temps, vous traitez de la nourriture génétiquement modifiée et de son impact sur l'alimentation et l'environnement rural. Vous organisez une discussion publique et vous invitez un député à l'Assemblée nationale et un député au Parlement européen. Pendant le débat, enflammé, avec des agriculteurs et des protecteurs de la nature, une participante déclare que les explications de l'eurodéputé ne l'intéressent pas dans la mesure où il n'avait de toute façon rien à dire ou à décider. *A-t-elle raison ?*

Auteur : **GERT ROEHRBORN**, Fondation polonaise Robert Schuman, Varsovie, 2012

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou des partenaires au projet.



Licence de libre diffusion *Creative Commons* : le document peut être librement utilisé, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom ; seules les utilisations non commerciales sont autorisées (les utilisations commerciales restent soumises à autorisation) ; les modifications doivent d'être assorties des mêmes options *Creative Commons* que le document initial.

Ce document est extrait de la **VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE** (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.). Elle a été produite, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne (programme PRINCE), par l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS) à Scy-Chazelles, le Conseil Atlantique de Croatie et la Fondation polonaise Robert Schuman.



La valise pédagogique "Élargissement de l'Union européenne" a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (programme PRINCE).

